

L'ARBRE À PALABRES EST-IL UN MODÈLE DE DIALOGUE SOCIAL EN AFRIQUE ?

Donyo Koffi AGBENOKO
Université de Kara (Togo)
E-mail : adoko15@yahoo.fr

Résumé : Le processus de démocratisation en Afrique a conduit à la déconstruction des modèles traditionnels de mis en sens et lui a préféré des instruments juridiques modernes comme modèles de règlements de conflit. Parmi ces modèles traditionnels se trouve l'arbre à palabres. L'arbre à palabres par sa capacité à assumer les violences conflictuelles et à rétablir l'ordre social, est une institution de mise en sens. Il s'agit dans une approche anthropologique d'observer dans les ipsités culturelles africaines, des moyens authentiques de facilitation du dialogue social. L'arbre à palabres offre opportunément cette possibilité de mise en lien comme une instance même où se modélise une expérience dialogique du vivre-ensemble. C'est donc à travers l'arbre à palabres traditionnel que pourra s'implémenter réellement une démocratie participative et délibérative qui fasse place à l'Autre comme sujet de droit en Afrique.

Mots-clés : Afrique, arbre à palabre, démocratie, dialogue social, éthique sociale.

Abstract: The process of democratization in Africa has deconstructed the traditional models of making sense and has favored modern legal instruments as models for conflict resolution. Among these traditional models is the palaver tree. The palaver tree, by its capacity to assume conflictual violence and to restore social order, is an institution of enlightenment. It is an anthropological approach to observe in African cultural ipsities, authentic ways of facilitating social dialogue. The palaver tree opportunely offers this possibility of linking as the very instance where a dialogical experience of living together is modeled. It is therefore through the traditional palaver tree that a participative and deliberative democracy can really be implemented, giving way to the Other as a subject of law in Africa.

Keywords: Africa, palaver tree, democracy, social dialogue, social ethics.

Introduction

L'Afrique traditionnelle a élaboré en son sein des systèmes d'organisation et de gestion des hommes afin d'éviter l'anarchie préjudiciable à la cohésion de la communauté. Parmi ces systèmes se trouve l'arbre à palabres qui est un cadre traditionnel de dialogue permanent, de consensus sur des sujets liés à la vie en société, sur des problèmes du village et sur la politique prospective à mener. L'Afrique pré-écriture valorisait donc la parole comme principe sacré de transmission de valeur. C'est la parole qui établissait le lien social. La parole, celle du plus âgé de la classe d'âge, du chef du lignage, ou du griot avait un pouvoir transcendant, magique, « celui de dire, du savoir dire et du pouvoir dire » (F. Diangitukwa, 2014, p. 3). Les cultures africaines sont ainsi restées essentiellement orales.

La question d'ordre épistémologique qui se pose est celle de savoir si l'arbre à palabres, cette technique traditionnelle de mise en scène de la parole, peut être un paradigme conceptuel universellement reconnu et accepté de manière à renforcer la culture démocratique en Afrique ? Comment accepter l'arbre à palabres comme modèle de dialogue social, avec l'irruption de nouveaux éléments de la modernité politique et le légitimer comme une entreprise heuristique en Afrique ? Comment redynamiser un tel modèle de culture démocratique ?

Nous soutenons donc que l'arbre à palabres, bien que relégué au rang des savoirs ancestraux désuets et effacés des registres de l'épistémologie moderne en Afrique, peut être défini heuristiquement comme paradigme politique, accepté universellement comme culture démocratique capable de faire place à l'autre comme sujet de droit. En effet, la palabre est l'instance par excellence du débat politique. L'arbre à palabres est une instance de rencontre communicationnelle à travers laquelle l'Afrique interroge ses repères, questionne ses identités dans une perspective de mise en dialogue permanent avec elle-même et son Autre (J.-G. Bidima, 2015, p. 10). Il constitue un espace public africain traditionnel de discussion basé sur les principes démocratiques de liberté, d'autonomie des acteurs et de consensus (I. B. Pesa, 2011). En tant que tel, l'arbre à palabres est un outil majeur de gouvernance démocratique, un moyen de résolution des conflits entre les membres d'une communauté (F. Diangitukwa, 2014). La palabre redonne

une place centrale au symbolique dans la communauté par sa capacité à redéfinir l'identité, à assumer les violences conflictuelles dans un horizon de consolidation du vivre-ensemble. Bref, la palabre est une institution de mise en sens. Les modalités de mise en sens de la palabre africaine, en tant qu'« échanges de la parole, [...] procédure et interactions humaines » (J-G. Bidima, 2015, p. 11) méritent d'être exposées avec pour horizon d'implémenter une réelle démocratie participative en Afrique (S. B. Aliana, 2015).

L'objectif poursuivi par cette recherche est triple. Premièrement, il s'agira de questionner la vitalité du dialogue social depuis l'avènement de la démocratie en Afrique, en nous appuyant sur le constat d'échec de l'expérience des conférences nationales souveraines. Ensuite, d'établir que la palabre, un espace public démocratique, une exigence de gouvernance locale et de justice de proximité, est l'instance même où se modélise une expérience dialogique du vivre-ensemble. Le but est de soutenir qu'à travers la catégorie conceptuelle de l'arbre à palabres, une nouvelle théorie politique moderne de dialogue social est possible. Enfin nous prouverons, à travers une logique heuristique et herméneutique que c'est sur les modalités de l'arbre à palabres traditionnel que pourra s'implémenter une démocratie participative et délibérative qui fasse place à l'Autre comme sujet de droit. Cette hypothèse heuristiquement prouvée, nous amènera à soutenir que la palabre, au-delà du dialogue social qu'elle promeut, est une éthique sociale, c'est-à-dire une manière de vivre. (A. Benmakhlouf, 2016).

1. Dialogue social en Afrique à l'épreuve de la démocratie : l'exemple des Conférences Nationales Souveraines

L'Afrique postcoloniale (A. Mbembe, 2000) a consacré une sacralisation du pouvoir avec pour corollaire l'existence des régimes patrimoniaux alliant autoritarisme et monolithisme. Ces régimes autoritaires qui se sont érigés sur le modèle de l'héritage colonial avaient été marqués par la violence et la domination politique au travers des pouvoirs militaires, des régimes d'exception avec des violations des droits de l'homme, la négation des libertés civiques et du déni de la citoyenneté. La promotion et la valorisation de l'idéal démocratique en Afrique ont été une reformulation du monde occidental.

Les années 1990, à la faveur de la chute du mur de Berlin, de l'épuisement des pouvoirs dictatoriaux et des régimes communistes vont inaugurer la vague de démocratisation en Afrique. L'acte majeur, qui consacre ce processus de démocratisation et qui fonde véritablement le multipartisme actuel, a été les conférences nationales souveraines. Les conférences nationales souveraines, qui sont une manifestation du dialogue, ont inauguré l'ère démocratique, signant ainsi le nouveau pacte social en Afrique. Elles ont été une forme d'assise publique réunissant des acteurs divers : des associations, des syndicats, des partis politiques non encore constitués légalement, une partie du clergé, des représentants des pouvoirs publics (Ministres, Directeurs généraux et centraux, Magistrats). Ces assises se sont assignées pour objectif de construire de nouvelles modalités d'une vie démocratique respectant le pluralisme des opinions. Les conférences nationales ont donné lieu à un grand déballage au cours duquel les dénonciations de la corruption, les détournements de deniers publics, les assassinats des régimes en place étaient les principaux sujets à l'ordre du jour. Ces sujets ont donné l'occasion à une mise en accusation verbale des pouvoirs en place, à une mise en veilleuse des constitutions existantes. Si les conférences nationales furent considérées comme une vaste palabre instituant les bases démocratiques africaines, avaient-elles réellement réussi à redéfinir les nouveaux garants de la transcendance des pouvoirs politiques en Afrique ?

La libéralisation de la parole, qui a trouvé dans les conférences nationales un espace de mise en forme et de valorisation des revendications plurielles¹, a plutôt produit « une parlerie » au point d'occulter des sujets de grande importance comme le vivre-ensemble, la question de la communauté et le sens des discussions. Les conférences nationales, qu'elles soient souveraines ou non, ont été des occasions d'invectives sur des questions liées aux procédures des élections, sur les futures constitutions, et surtout sur le statut à accorder aux chefs d'États et à leurs prédécesseurs. Dans cette ambiance cacophonique, les discussions publiques en Afrique glissent

¹ Ces assises ont permis de poser des revendications permettant d'organiser démocratiquement la vie politique en Afrique : instauration du multipartisme, du pluralisme politique, économique et syndical, organisation d'élections disputées, la rédaction de nouvelles constitutions et leur adoption par référendum.

subtilement dans une dépolitisation. La dépolitisation dissocie politique et sens puisqu'au lieu que les débats tournent autour de la « fondation de la cité », on patauge sur les questions liées aux élections, à l'organisation des chambres (Assemblée et Sénat) et à leurs compositions. L'apolitisme dans lequel les conférences nationales installent le politique le dévoie de sa question essentielle. « La négligence à l'égard de l'élaboration d'un espace public démocratique a entraîné un apolitisme d'un genre particulier. D'un apolitisme ordinaire, on est passé après les conférences nationales souveraines, à un apolitisme expiatoire » (J.-G. Bidima, 2015, p. 68). Or, les revendications des droits politiques doivent aller de pair avec la quête du sens. Cette « dette du sens » à l'égard du politique donne au sujet une occasion de revendiquer ses droits. Au lieu de cela, les conférences nationales ont révélé en Afrique que l'engouement pour la politique est un moment revendicatif des compromissions antérieures aux régimes dictatoriaux au temps des partis uniques. Mieux dit, l'exaltation à la discussion qu'ont occasionnée les conférences nationales se transforme en populisme impatient qui revendique tout et veut obtenir tout, tout de suite. La dénonciation des assassinats et des malversations des pouvoirs dictatoriaux des partis uniques ne reposait pas sur un bon consensus. Les conférences nationales n'avaient pas réussi à revisiter les traditions sur lesquelles s'étaient développés les systèmes patriarcaux africains. En occultant de regarder les abords de la politique avec des « lunettes traditionnelles », les politologues et africanistes ont occulté la question du sens du politique en Afrique.

De plus, les conférences nationales souveraines en Afrique ont péché pour n'avoir pas posé clairement les questions liées à la gestion du pouvoir politique au sein de la communauté africaine. Sa faiblesse fut de ne parler que du pouvoir étatique en oubliant de poser la question de fond, c'est-à-dire celle relative au fondement du pouvoir de l'État en Afrique. Les politologues africains et africanistes ont restreint le processus de démocratisation, le limitant à l'État. De Jean-François Bayart (2006) à Richard Banégas en passant par Achille Mbembe (1988), l'analyse politique africaine a toujours tourné autour de la question du pouvoir étatique. La réflexion politique était restrictive au point de se limiter aux questionnements sur l'État dit postcolonial (A. Mbembe, 2000). Or Pierre Englebort a montré comment un

gouvernement se légitime en articulant État et société. La réflexion politique n'a pas pris en compte au cours des assises nationales, la question de l'autorité instituante. En effet, l'autorité est « ce qui nous fait adhérer et obéir sans coercition immédiate, à la transcendance, au sens, au lieu et au faire croire, à ce qui fait tenir ensemble » (J-G Bidima, 2015, p. 71). Les conférences nationales, qui se voulaient un moment de dialogue, une médiation permettant aux acteurs politiques africains de jeter des bases démocratiques, n'ont pas permis de poser les questions de rapport au pouvoir et à l'autorité. La médiation qu'ont institué les conférences nationales n'a pas permis de régler la question de l'intersubjectivité entre le « je » et le « tu ». Or l'espace public démocratique est celui qui rend possible une véritable discussion dialogique entre le « moi » a priori et le « toi » a posteriori. Le processus de démocratisation en Afrique est donc passé à côté des questions fondamentales. En évitant de poser ces questions de fond, les conférences nationales ont manqué la question de l'affectivité du pouvoir comme « passions du politique ». Les acteurs des conférences nationales et, au-delà des analystes politiques, se sont préoccupés de l'effectivité du pouvoir politique en manquant de prendre en compte les passions et émotions qui se mettent en place. Si les acteurs du processus démocratique s'étaient préoccupés des passions politiques, ils auraient pu comprendre que les ressorts émotionnels participent à la fondation des pouvoirs politiques en Afrique. Or Martha Nussbaum (2011) nous renseigne que les émotions participent comme ressorts moraux aux ferments démocratiques. Montesquieu, dans *l'Esprit des lois*, nous révèle qu'à chaque système politique existent des passions dominantes qui participent à sa préservation et à sa fondation. C'est dire que le langage du corps est une norme performative qui permet de mieux cerner tout système politique.

Aujourd'hui, une rupture s'est établie entre les gouvernants en tant que « politique d'en haut » et le peuple en tant que « politique d'en bas », comme, au temps des régimes dictatoriaux, nonobstant les débats récurrents sur la Constitution et l'État de droit. Le discours sur la Constitution et l'État de droit n'a pas été bien appréhendé par le « peuple d'en bas ». Les communautés locales ne se voient pas concernées par de tels discours. La libération de la parole que favorise la démocratie moderne, en sacrifiant la palabre traditionnelle, n'a pas eu les effets escomptés. La liberté

de parole promue par le multipartisme n'est pas réelle. « En réalité, la parole dont il est question n'est pas disponible pour tous : elle est, parole d'élite, d'instruit, parole de qui peut se préoccuper des grands principes, quelle que soit la légitimité de cette préoccupation » (D. C. Martin, 1989).

C'est en réinstaurant le dialogue social participatif à l'image de la palabre traditionnelle, qui articule en profondeur État et société, que la démocratie trouvera un sens en Afrique. Nous soutenons donc qu'une démocratie enracinée dans la tradition serait susceptible de renforcer le pacte social africain. Cette démocratie traditionnelle trouve dans la réactualisation de l'arbre à palabres un écho favorable. Mais, le sens de l'actualisation de la palabre dans l'espace public africain interroge.

2. L'arbre à palabres : un espace public démocratique

Le concept d'arbre à palabres est une institution de mise en ordre à travers la discussion. En tant qu'espace de discussion, l'arbre à palabre ne se tient pas n'importe où. Le cadre de discussion n'étant pas figé, la discussion palabrique peut se tenir chez le chef du village, ou chez le plus âgé du lignage, ou en un lieu neutre selon les cas. Cependant, les palabres se déroulent généralement sous un arbre, d'où l'expression consacrée : l'arbre à palabres. L'arbre, comme symbole, est cadre de débats contradictoires ; il transforme l'étendue en un espace public. Mieux, la palabre n'a de sens qu'à travers l'arbre qui en fait un espace public, un lieu d'expression entre le sujet, les normes et principes communs du vivre-ensemble : « Si les arbres font fréquemment partie du décor judiciaire, c'est qu'ils attirent le charisme divin et le transmettent aux magistrats [...] assis à l'ombre » (J. Carbonnier, 1975, p. 279). L'arbre, un lieu ordinaire, s'érige en un espace signifiant : un lieu de conversation où s'affrontent des individus différents, « le même et l'autre, l'ici et l'ailleurs » (J.-G. Bidima, 2015, p. 11). L'espace public palabrique est une instance de juridiction et de médiation.

2.1. La palabre : espace de juridiction

Dans son ouvrage, *La palabre une juridiction de la parole*, Bidima établit la palabre comme une instance de juridiction. Il voit dans la palabre un moyen de rendre justice aux parties en conflit. Selon Bidima, la juridiction palabrique varie d'une société à une autre. Les traditions de la palabre

varient selon les pays. Le lieu de palabre prend l'appellation de *mbongi*² au Kongo, *imbizo*³ en Afrique du Sud, *baobab* en Afrique de l'Ouest, *gacaca* au Rwanda. En tant qu'espace de juridiction, la recherche de la preuve est essentielle dans la palabre sous l'arbre afin de rendre coupable ou non un des partis en conflit. Cette recherche de la preuve interdit de rendre hâtive la délibération. Il s'agit pour les sociétés traditionnelles africaines de prendre distance par rapport à elles-mêmes et de distinguer ce qui peut entrer directement dans le cadre de la palabre de ce qui ne peut pas l'être.

Dans la recherche des preuves incriminantes, on fait appel soit aux oracles, au serment, aux ordalies ou aux témoignages afin d'alimenter l'instruction. Cette procédure d'exigences de la preuve amène le jury au cours de l'instruction à passer par des pré-palabres. On peut donc consulter les oracles-devins en cas de décès ou au cas où des individus, possédés par des esprits, dont les actions enfreignent à la cohésion sociale. Le serment, loin d'être une épreuve humiliante, convoque l'honneur de la famille et témoigne ou non de l'innocence dans laquelle la famille est investie. Les ordalies sont aussi un moyen certes violent, de laver l'affront d'un individu en mettant en jeu leur vie à l'épreuve de la mort⁴. Après le passage des preuves et des témoignages, les audiences peuvent commencer. Au cours des audiences palabriques, le langage est souvent teinté de métaphores, de devinettes et de proverbes. C'est l'occasion où s'exerce verbalement, devant un espace public, la violence. Cette violence verbale est aussi un moment pour questionner la compétence agonistique du jury. Les audiences palabriques sont donc une occasion pour tester et de mettre à l'épreuve la connaissance de tous, défenseurs ou juges. « Être juge implique de détenir une autorité basée non seulement sur le sacré mais aussi- et surtout- sur le savoir [...] l'exposition des plaintes et de la défense ne servent pas à mettre

² *Mbongi* est un nom kongo pour signifier « lieu de rencontre des villageois ». Ce lieu est neutre dans la mesure où il n'appartient à personne. Il sert uniquement à se concerter et à régler les conflits qui minent la société.

³ L'*imbizo* est une ancienne coutume sud-africaine réactivée par le président Thabo Mbeki au début des années 1990. Cette pratique coutumière sert à désamorcer des tensions sociales et à rétablir les liens sociaux. L'accent est mis sur l'écoute active du chef.

⁴ Cf. Bidima « la première preuve d'ordalie est l'épreuve du poison que le suspect doit absorber après avoir juré. S'il meurt, il est considéré comme coupable, s'il vomit tout, il est innocent. »

seulement à nu la vérité sur le litige, mais aussi celle qui porte sur le savoir du jury » (J-G Bidima, 2015, p. 18).

La palabre est véritablement un lieu de mise en scène de la délibération pendant laquelle, à travers les mots, une interaction devient possible entre les hommes afin de mettre en ordre le lien social rompu. Cette phase oblige les parties à avoir recours au service d'un *Nzonzi*, c'est-à-dire en droit occidental, d'un avocat. Les avocats sont généralement des personnes intègres dont l'art oratoire est reconnu par tous. Cependant, à la différence du droit occidental, « la palabre milite contre une vision très pénale de la société dont Michel Foucault avait bien décrit le processus de constitution en Occident à travers l'histoire de la prison » (J.-G. Bidima, 2015, p. 32). Dans la palabre, le principe de juridicité ne se résume seulement pas à dire le droit, mais convoque une éthique, une manière d'être afin d'assurer une harmonie dans la société. Dit autrement, la palabre, comme une façon d'excommunier la violence à travers la parole dans les sociétés africaines traditionnelles, exige une procédure.

2.2. La palabre : espace de médiation

La palabre sous l'arbre, un espace public de discussion, d'argumentation et d'échanges mutuels présuppose une procédure, une médiation. La médiation qu'elle instaure met en relation la parole, la violence, le sujet, les modalités et les précautions de sa mise en scène. La palabre n'est donc pas un lieu d'échanges ordinaire, mais un espace où est instituée une procédure entre les différentes parties en conflits. Il s'agit dans cette mise en scène de comment apprivoiser la violence à travers la parole. Ces précautions permettent de distinguer la palabre d'un simple débat spéculaire. Parce qu'elle est une procédure, la palabre n'obéit pas à une « immédiateté des relations », mais débouche « sur une autre médiation qui elle engendre de nouvelles » (J.-G. Bidima 2015, p. 14). La médiation infinie qu'instaure la palabre met en œuvre une relation particulière avec la base de la société en Afrique. Pour l'Anthropologue Pierre Pradervand :

La tradition africaine de la palabre, [...] est une forme fondamentalement démocratique de débat autour duquel on discute jusqu'à ce que le groupe trouve un consensus qui fasse l'unanimité. Le consensus solidifie et unifie le groupe par le fait même que toutes les opinions ont eu le temps de s'exprimer. Il n'y a jamais de vote dans la tradition africaine, ce dernier impliquant en général une minorité qui se sent frustrée (V. Hubert et L.

Mfouakouet, 2011, p. 79)

Il s'agit d'un type de relation dans lequel le *dire* et le *faire du droit* participent, dans l'élaboration et dans l'exécution, des principes de la justice. Des décisions allant dans le sens du règlement définitif et progressif du conflit sont donc prises. Pour la mise en œuvre de ces décisions, on faisait appel aux médiateurs. Les médiateurs sont choisis en fonction de leur âge, qu'ils soient des vieillards, des anciens ou des notables. D'après Fweley Diangitukwa, dans le choix des médiateurs, le critère de la sagesse prévalait, ainsi que celui de la connaissance de l'histoire de leurs clans, de leurs lignages mais aussi des clans et lignages des groupes en conflit. La justice qui est dite par la médiation palabrique participe à l'édification d'une société équitable. Mieux, la palabre milite, à travers la médiation, à la construction d'une société pacifique dans un double sens de causerie et de ce qui fait tenir ensembles. La justice qui est dite n'obéit pas à une vision foucauldienne de « surveiller et punir » mais répond à une démarche de « raconter et racheter ». La médiation palabrique se propose moins de sanctionner que de convaincre en restaurant la convivialité dans la communauté. La licence de parler que favorise la palabre est constitutive du sujet de droit en Afrique et est l'une des grilles de lecture du politique. La médiation palabrique participe à la résolution pacifique des conflits en Afrique.

3. Arbre à palabres et dialogue social en Afrique

3.1. La palabre : espace de renouvellement du lien social

En Afrique, on ne peut bâtir un État démocratique qui fasse place à l'autre comme sujet de droit, si on ne prend pas en compte la question du lien social. La condition nécessaire pour répondre véritablement à la question du lien social en Afrique est l'édification d'un espace public de discussion. Cet espace public n'est nullement un lieu qui accouchera d'un « consensus mou », mais sera « un espace à plusieurs voix où l'annonce de ce qui "semble vérité" à la fois relie et sépare les hommes » (H. Arendt, 1974, p. 41). L'idée sous-jacente à l'établissement d'un tel espace est la publicité et la transparence. En réactualisant la palabre, les Africains renoueront avec les vertus de la publicité, gage de la transparence dans les affaires publiques. La palabre, tout en dessinant les cadres d'un vivre-

ensemble paisible, constitue une instance où trouve sens la coexistence humaine, tant il est vrai que la coexistence a été toujours objet de conflits rendant chaotiques les relations intersubjectives en Afrique. Les guerres et les génocides qu'a connus l'Afrique sont, en partie, liés à l'absence d'un espace palabrique véritable. Il faut rétablir la palabre comme assise spéciale dans la société africaine traditionnelle, sous forme d'une instance ou de cadre de réflexion. Certes, la palabre n'a pas une solution à tous les problèmes du continent, mais comme « une médiation imparfaite » (Ricœur), elle crée un horizon des possibles. Le dialogue qui s'instaure par la palabre institue une paix totale, sans arrogance ni animosité. Dans la palabre, tous les participants jouissent d'une même considération. Elle établit une transparence dans la prise de la parole – la discussion est publique, rien n'est caché. Elle valorise une capacité d'écoute permanente, ce qui assure un consensus. Les participants, en tant qu'acteurs de communication, ont l'obligation de respecter la norme de la vérité.

Dans la communication palabrique, chaque acteur est prié de croire en la parole de l'autre par l'argumentation. Cette culture de l'écoute et de la recherche des solutions consensuelles cimenter le lien social. Comme le reconnaît Anne-Cécile Robert (2006, p. 156), « la palabre constitue le vecteur essentiel du dialogue social. Elle constitue un moyen d'adoption des décisions importantes et un mode de résolution des conflits ». Par sa capacité à briser le cercle de la violence et à instaurer la paix, la palabre est un véritable ciment du vivre-ensemble. L'espace public palabrique apparaît comme une thérapie car, en laissant exprimer les gens, on extirpe la colère et on évacue la source du conflit. « La palabre ramène aux vertus de la plus élémentaire de sociabilité : respect de l'autre, ouverture d'esprit et recherche de la paix sociale » (A-C Robert 2006, p.159). C'est un véritable instrument qui sert à régler les crises, qu'elles soient tribales, politiques, économiques, et à maintenir la cohésion sociale. La palabre veille à ce que les rapports de bon voisinage soient les plus cordiaux entre différentes communautés afin d'éviter toutes sortes de conflits. En tant qu'expérience intersubjective importante de fraternité, et de solidarité sur la vie individuelle et collective, l'espace palabrique fait obligation aux participants de s'écouter mutuellement dans le respect et, à l'issue de la discussion, le consensus qui se dégage engage la responsabilité de tous :

Ce qui frappe dans la palabre, comme dans tout dialogue sincère entre Africains, c'est la liberté et la franchise dans la confrontation, dans la façon dont les uns et les autres éliminent toute fausse politesse, se disent la vérité en face [...] On n'atteint pas la vérité encore moins la justice, en passant par une autre voie (B. Atangana, 1966, p. 464).

Participer discursivement au dialogue palabrique, c'est agir solidairement contre toutes les décisions arbitraires. La discussion palabrique participe à l'édification d'une société démocratique, équitable et solidaire. Comme le confirme I. Pesa (201, p. 218) :

Dans le dialogue palabrique, les membres directs ou indirects du discours participent à un exercice démocratique au processus de résolution des conflits par le dialogue, à la construction et à la redynamisation de la famille, par un processus de réconciliation en vue de bâtir une société juste libre et responsable.

En effet, chaque fois que les citoyens optent pour la force au détriment de la discussion rationnellement argumentée, les chances d'une solidarité humaine sont compromises. Contrairement à la solidarité, à la réconciliation et à la paix, c'est plutôt la haine, la rancune, les guerres qui sont érigées en moyens d'expression des convictions et des idées. Peut-on voir dans ces maux un déficit de la palabre ? Nous répondons par l'affirmative. En effet, la bonne communication au niveau politique joue un rôle primordial dans la restauration d'un État démocratique respectueux des droits élémentaires des individus. Dans le cas africain, plusieurs situations de crise sont dues à un déficit de communication entre groupes politiques, ethniques ou religieux. Les expériences de dialogue qui se sont soldées par un règlement pacifique des situations de crise en Afrique s'inscrivent dans une logique communicationnelle palabrique. Dans des situations de crise, la palabre sous l'arbre reste une option incontournable, car elle se réfère à un ensemble de valeurs partagées par les membres d'une communauté, à un certain moment de leur vie commune, afin d'orienter leurs attitudes. La solidarité communicationnelle qu'institue la palabre recommande donc une interdépendance des participants et oblige à travailler ensemble pour le bien-être individuel et collectif. La communication, à travers le dialogue palabrique, s'inscrit dans un processus de pacification de la société. La communication palabrique reste un processus de sauvegarde de la culture africaine dans la mesure où la palabre qui, à travers la parole, est une instance de représentation d'un groupe donné, exprime le point de vue du

groupe représenté :

La dimension culturelle de la communication désigne ainsi la constitution d'un patrimoine, d'un "trésor" de représentations, propres à une communauté ou à un groupe social, constitué grâce à la mise en œuvre des médias, des institutions et de structures de communication de masse (B. Lamizet, 1992, p. 13).

Lamizet trouve que la dimension sociale de la communication est un instrument régulateur des liens sociaux et un outil indispensable pour une vie commune institutionnalisée. Aussi retrouve-t-il dans la communication « une fonction importante de régulation et de pérennisation des liens sociaux » (B. Lamizet, 1992, p. 13).

Dans la palabre, l'effort de quête consensuelle de la vérité est constant. En définitive, l'idée de palabre

implique celle d'une mise en sens et d'une mise en scène des rapports sociaux [...] disons qu'une société n'advient à soi dans un agencement de ces rapports, qu'en instituant les conditions d'intelligibilité et qu'en se donnant à travers mille signe quasi-représentation d'elle-même (Cl. Lefort, 1986, p. 257).

Par sa capacité à instaurer un dialogue permanent à travers la participation inclusive de tous les acteurs sociaux, la palabre est l'expression même de la gouvernance démocratique et d'une pédagogie sociale.

3.2. La palabre : une gouvernance démocratique

À la faveur des nouveaux défis démocratiques liés aux questions de justice, des inégalités, de l'emploi, de la pauvreté, le concept de gouvernance va s'étendre à d'autres domaines, notamment à la sphère politique. La gouvernance surgit dans ce contexte comme un concept pour rendre plus efficace et démocratique la gestion des affaires publiques. L'idée de la gouvernance s'origine de la volonté des hommes de mieux organiser la vie en société puisque le concept « traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective, [...] fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes » (G. Stocker 1998, p. 20-21). En cette occurrence, la palabre sous l'arbre, d'origine africaine, reste l'une des plus anciennes gouvernances démocratiques apparues dans l'humanité. Principal système sociétal dans l'Afrique traditionnelle, la palabre désigne une assemblée, une agora permanente où siègent hommes et femmes qui

débatte publiquement des affaires importantes relatives à leur vivre ensemble. Une telle définition de la palabre, qui met en relief l'idée de participation des individus à la chose publique, est l'apanage de la gouvernance. Car, comme la gouvernance, la palabre privilégie la participation à la décision du plus grand nombre de citoyens. Les deux paradigmes – palabre et gouvernance – partagent une même démarche épistémologique à savoir la régulation sociale. Tout comme la gouvernance, l'instance palabrique permet d'instaurer durablement la paix, la sécurité, en régulant les différentes composantes de la société à travers leur participation au débat public. C'est par la participation de tous les groupes sociaux que les gouvernants trouvent leur légitimité. Dans un de ses articles sur « *La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres* », Fweley Diangitukwa trouve que la recherche permanente de la transparence, le souci de reddition des comptes, du dialogue, du consensus, du contrat social, de justice, de démocratie, etc. correspond parfaitement à la gouvernance africaine sous l'arbre à palabres. Aussi ajoute-t-il que depuis l'Égypte ancienne, la société africaine a élaboré en son sein des systèmes de gouvernance et de gestion des hommes, avec pour objectif d'éviter l'anarchie dans la société. Pour cet auteur, l'Afrique a institué l'arbre à palabres comme un moyen de rechercher du consensus pacifique issu d'un dialogue permanent dans la gestion des affaires publiques. De cette évidence, l'auteur conclut que la palabre est même l'équivalent de la gouvernance :

La mission de la palabre est semblable à celle de la gouvernance qui se donne comme objectif principal d'assurer la prise en compte des intérêts des différents protagonistes. Comme la palabre, la gouvernance cherche à « prendre des décisions, résoudre des conflits, produire des biens publics, coordonner les comportements privés, réguler les marchés, organiser les élections, extraire des ressources, affecter les dépenses (F. Diangitukwa, 2014, p. 11).

À travers la palabre, l'Africain trouve sa place dans son espace social comme un être raisonnable. La palabre fait des Africains des sujets de l'agir, des sujets de droits. La théorie de l'agir renouvelle l'espace social et politique comme un espace de conflit. La permanence du conflit a été longuement niée en Afrique. Or les conflits en Afrique sont souvent la résultante d'une crise de la gouvernance. Les difficultés que traverse

l'Afrique aujourd'hui, sont en partie liées aux questions de la gouvernance. La crise de la gouvernance que traversent les sociétés africaines exige un réajustement de l'espace public par la palabre. L'espace public palabrique est une possibilité de résoudre le « consensus conflictuel », pour parler comme Ricœur. Comment définir l'idéal démocratique dans une société dans laquelle la violence et le mensonge lui sont constitutifs ?

Est démocratique un État qui ne se propose pas d'éliminer les conflits, mais d'inventer des procédures leur permettant de s'exprimer et de rester négociables. L'État de droit en ce sens, c'est l'État de la libre discussion organisée [...] Encore faut-il, pour que cette libre discussion soit praticable, que nul n'ignore que le discours politique n'est pas une science [...] mais au mieux une opinion droite (P. Ricœur, 1986, p. 404).

La démocratie nécessite la procédure, la médiation, la participation comme des constituants idéologiques qui lui sont inhérents. La palabre comme exigence de gouvernance locale et de justice de proximité est l'instance même où tout est objet de procédure, de conciliabule. L'instance palabrique a l'avantage de faire participer tous les acteurs au débat, et donc d'être un espace de consensus. La palabre dit le droit hors du droit pour déboucher sur la morale. Dans la palabre, on dit le droit par du non-droit, en restaurant la justice. Compte tenu du manque de confiance des individus due à la déresponsabilisation dans l'espace public, redonner aux individus leurs droits à la parole par le biais de la palabre, c'est les responsabiliser comme sujets de droit. La palabre va avec l'autonomisation des sujets comme des êtres parlants. La parole fait le dévoilement du sujet qui à travers la palabre – ses stratégies et ses imperfections – donne au sujet un sens juridique. A. Garapon (1996, p. 222) le dit plus explicitement : « Être sujet de droit, c'est se voir destiner une parole : celle qui sépare, celle qui accompagne, celle qui réconcilie ». La palabre qui, à travers la participation des citoyens à la conduite des actions publiques, apparaît au fond dans les sociétés africaines autant comme une exigence de satisfaction de l'idéal démocratique qu'un moyen supplémentaire de leur gouvernabilité. La palabre consacre une implication des citoyens et leur permet de s'informer, de mieux identifier et d'anticiper sur les politiques publiques à conduire. Le nouvel espace public démocratique qu'institue la palabre sous l'arbre le consacre comme un espace où les citoyens débattent en toute autonomie tout en faisant de la mobilisation et des engagements collectifs, des objectifs

à atteindre pour leur bien-être. Elle est donc l'instance par le biais de laquelle s'exprime la version moderne de la volonté générale. Cette volonté est la résultante non plus du vote, mais du débat public. L'espace palabrique est donc un espace public de discussion, concept cher à Habermas.

Selon Habermas, en effet, l'espace public est un espace idéal de discussion entre des citoyens égaux, informés qui argumentent de manière rationnelle sur des sujets d'utilité communs. L'agir communicationnel que le peuple possède, d'après Habermas, a besoin d'espace public démocratique pour se développer. Cette agora permanente, mobilisée dans la logique habermassienne, s'apparente à la palabre africaine. En tant qu'institution délibérative, la palabre est à l'évidence le propre des démocraties bâties sur une culture de participation. La culture de participation est l'un des principes fondamentaux de la gouvernance. Celle-ci renvoie à un mode de gestion démocratique des affaires dans laquelle les acteurs étatiques et non étatiques se déploient sur un même horizon. Comme le résume F. Diangitukwa (2014, p. 11) :

arbre à palabres », « *agora* » et « gouvernance » sont différents termes utilisés pour désigner un même concept poursuivant un même idéal : la concertation par la parole pour une meilleure organisation sociétale et un meilleur vivre-ensemble.

3.3. La palabre : une éthique sociale

La palabre, comme on l'a dit, permet aux communautés, aux protagonistes d'une crise de retisser le lien social en leur offrant l'opportunité de résoudre leurs propres conflits sans le recours d'une autorité pénale. La philosophie de l'arbre à palabres est basée sur la narrativité du discours et souligne l'importance de la délibération publique. La justice doit être au cœur des communautés qui y participent. En faisant confiance à tous les acteurs de la palabre et en leur confiant le soin de rendre justice, on confère au droit et aux protagonistes d'une crise, une épaisseur historique et un ancrage normatif. L'enracinement normatif que confère l'espace palabrique l'oriente vers une vision substantielle d'une vie bonne que vers une simple justification argumentative. À travers la narrativité des récits traumatisants, l'espace palabrique permet aux protagonistes d'une crise non seulement de se réconcilier avec leur histoire,

mais aussi de s'émanciper des déterminismes sociaux qui empêchent toute possibilité de pacification de la société. Puisque, en réalité, « l'enjeu de la palabre, n'est pas la justice à appliquer en faveur d'un individu, mais l'harmonie à instaurer au sein d'une communauté. [...] Elle assure la justice qui va au-delà du juridique, de la lettre du droit. » (B. Atangana, 1966, p. 462).

Les sociétés qui arrivent à extirper la violence et à en sortir définitivement ne peuvent pas avoir uniquement des croyances communes. Il leur faut des espoirs, des promesses et des récits historiquement partagés. L'arbre à palabres semble offrir opportunément un espace fertile pour une telle mise en récit. La palabre promet une compréhension holiste de la justice puisqu'elle dépasse l'approche dualiste d'une relation conflictuelle (victime et bourreau) pour s'ancrer dans les communautés respectives des victimes appelées elles aussi à s'asseoir sous l'arbre et à écouter leurs histoires.

L'objectif de la palabre est de rendre fluides et intersubjectifs les rapports sociaux et de débloquer les obstacles communicationnels. La narrativité des récits mémoriels occupe une place centrale dans la philosophie de la palabre. Mais, au-delà du décentrement du discours narré, la palabre convoque l'imagination, l'empathie et la capacité à se représenter la souffrance de l'autre. L'empathie, comme vertu morale, implique la sollicitude pour la souffrance de l'autre et fait lien entre des protagonistes antérieurement rivaux. Ce n'est pas dans la mise en scène publique de l'humiliation de l'autre que trouve sens la palabre africaine, mais plutôt dans un effort de se décentrer vers l'autre qui crée l'horizon d'une nouvelle solidarité sociale. Mieux, la justice que favorise la palabre à travers la résolution des conflits répond à un souci de pédagogie sociale. Il s'agit de faire intégrer socialement les acteurs concernés dans leurs communautés respectives. L'important n'est pas l'expiation de la peine, mais les rapports sociaux à préserver et à sauvegarder. La paix, le pardon et la réconciliation qu'institue la palabre ne répondent pas à une logique d'abaisser l'autre, mais obéissent à une logique de le réinsérer dans une relation vers l'autre. Le pardon dans la palabre n'implique pas un repli sur soi du culpabilisé dans un remord profond et suicidaire, mais le rétablit dans une relation avec l'immanence. La palabre, comme un projet historique fondateur, favorise la

création d'un lien social dont le socle répond à une exigence symbolique, juridique et affective.

Cependant en instituant une « sentimentalisation de la justice » à travers le pardon, ne risque-t-on pas de construire un communautarisme affectif et sentimental qui serait moralement inacceptable pour nos sociétés africaines déjà en mal à un holisme traditionnel politiquement instrumentable ? P. Ricoeur (1983, p. 347) nous avertissait déjà là-dessus : « C'est par le fait de raconter, qu'une histoire est incorporée par une communauté qu'elle contribue à rassembler ».

Loin de ce risque, l'arbre à palabres recoud le tissu social, « par le bas » et promeut l'autonomie des acteurs. La palabre n'est pas antinomique aux droits individuels. Le mot dans son opacité, révèle l'individu comme sujet de droit. La justice palabrique est essentiellement délibérative et rappelle l'éthique de discussion : les membres de la communauté y cherchent les normes valables à travers une argumentation libre et rationnelle. En favorisant l'autonomie des acteurs, la palabre, à travers l'argumentation, est une forme plus participative de la démocratie. La palabre, comme recette pragmatique de participation de tous au débat public, est une éthique sociale. Elle est dialogue, pardon, réconciliation, et démocratie :

La véritable palabre africaine est une manière d'être avec les autres ; elle est un style de vie personnelle et sociale. Elle est tolérance, elle est respect et acceptation des autres [...], elle est recherche en commun de la vérité et de l'attitude la meilleure à adopter face à un objectif d'intérêt général. Elle est affirmation de la complémentarité des citoyens qui ont bien le droit de savoir où ils vont, pourquoi ils y vont et comment ils y vont. La parole est dialogue, elle est démocratie. (P. Kanouté, 1965, p.229)

Conclusion

Il résulte de ce qui précède que l'Afrique a une vieille culture de délibération comme voie de dialogue et de règlement de conflits sociaux. L'arbre à palabres renvoie donc à une instance sociale de confrontation des arguments dans une posture de légitimation du pouvoir. Cette pratique culturelle traditionnelle africaine devra donc être restaurée comme nouveaux mécanismes institutionnels contemporains afin de donner du sens à nos démocraties en mal de légitimité. La réactualisation de la palabre africaine par la mise en lien avec la démocratie délibérative augure des

lendemain certains pour les démocraties contemporaines. Une telle mutation exige une valorisation systémique des constituants idéologiques consubstantiels à la pratique palabrique à savoir la discussion, le débat, le consensus, la concertation, la participation inclusive, etc. Ces constituants idéologiques sont omniprésents dans le lexique politique contemporain et obéissent à un principe sacro-saint de la démocratie : la légitimité de l'action publique se fonde sur la délibération. Quand bien même la palabre africaine renverrait aux mécanismes traditionnels de dialogue, sa réactualisation pourrait attester d'une nouvelle exigence épistémologique de l'action publique en rapport avec la gouvernance démocratique puisqu'elle obéit à deux paradigmes : la participation et la délibération.

Par ailleurs, la palabre implique une anthropologie, une esthétique d'entrelacement du « raconter » et de « l'agir », des éléments constitutifs des démocraties. La démocratie, à l'instar de la palabre, se raconte par des individus sous forme d'histoires. Le télescopage des différents récits inscrit les individus dans l'espace public palabrique comme des êtres historiques. Les démocraties doivent être aussi des espaces où se racontent des histoires communes liées aux origines, aux émotions, aux peurs, aux enracinements, au risque d'être des systèmes politiques abstraits distants des réalités concrètes. À travers la participation et la délibération que favorise la palabre, les communautés s'imprègnent de leur histoire commune, ce qui leur assure une continuité de leur « moi » en tant qu'unité de leur vie. Plus qu'un dialogue social et une gouvernance démocratique, la palabre est une éthique de vie : le vivre ensemble.

Références bibliographiques

- ARENDDT Hannah, 1974, *Vies politiques*, Paris, Gallimard.
ATANGANA Benoît, 1966, « Actualité de la palabre ? », In *Etudes*, N°324, Paris.
BAYART Jean-François, 2006, *L'Etat en Afrique. La politique du Ventre*, Paris, Fayard.
BIDIMA Jean-Godefroy, 2015, *La palabre une juridiction de la parole*, Paris, Michalon.

- CARBONNIER Jean, 1975, *Flexible droit*, Paris, LGDJ.
- DIANGITUKWA Fweley, 2014, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres », *Revue Gouvernance*.
- GARAPON Antoine, 1996, *Le Gardien des promesses*, Paris, Odile Jacob.
- GAUCHET Marcel, 2002, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- KANOUTÉ Pierre, 1965, « Seule la palabre peut sauver l'Afrique », in *Documents pour l'action*.
- LAMIZET Bernard, 1992, *Les lieux de la communication*, Liège, Mardaga.
- LEFORT Claude, 1986, *Essais sur la politique*, Paris, Seuil.
- MARTIN Denis Constant, 1989, « La politique en Afrique noire : pouvoir, compétition, invention » in, *Études*.
- MBEMBE Achille, 1988, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en Société postcoloniales*, Paris, Karthala.
- MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- NÉBIÉ Bétéo D., 2001, *Démocratie occidentale et palabre africaine. Origine commune, évolutions divergentes*, in Tribune, *L'Évènement*.
- NUSSBAUM Martha, 2011, *Les Émotions démocratiques. Comment former le citoyen du XXI^e siècle ?*, Paris, Flammarion.
- PATEMAN Carole, 1970, *Participation and democratic Society*, Cambridge, Cambridge University.
- PESA Ignace Besa, 2011, *Éthique communicationnelle de la palabre africaine*, Frankfurt, Peter Lang.
- PRADERVAND Pierre, 1989, *Une Afrique en marche*, Paris, Plon.
- RICCEUR Paul, 1986, *Du texte à l'action*, Paris, Seuil.
- RICCEUR Paul, 1983, *Temps et récit*, Paris, Seuil.
- ROBERT Anne-Cécile, 2006, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, Atelier.
- STOCKER Gerry, 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », in *Revue internationale des Sciences sociales*, N°155, Editions UNESCO.
- ZATA Koto Yerima N., 2014, « La pratique du dialogue social au Bénin : bilan et perspective », in *Le Cotonou Bulletin*, Août 2014.